



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 15 octobre 2019

Communiqué de presse

**Plus de 40 millions d'euros de paiement de l'avance des aides PAC pour la campagne 2019**

Comme s'y était engagé le gouvernement, les premiers paiements pour l'avance des aides PAC ont lieu les 16 et 17 octobre, avec des taux augmentés.

Cette avance porte sur les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert, paiement jeunes agriculteurs), les aides animales (aides bovins laitiers, allaitant, ovins, caprins) pour les exploitants ayant achevé leur période de détention obligatoire, et l'ICHN. (l'indemnité compensatoire de handicap naturel)

En cette année de sécheresse et pour améliorer la trésorerie des exploitations, le taux d'avance a été porté à 70 % pour les aides 1er pilier (normalement 50 %) et 85 % pour l'ICHN. (normalement 70%)

**Pour la Haute-Saône, plus de 90 % des demandeurs d'aides PAC, soit un peu plus de 1650 exploitants vont ainsi toucher une avance qui représente un total de 40 460 000 € .**

Des paiements complémentaires seront faits toutes les semaines jusqu'à la fin octobre pour les exploitants n'ayant pas reçu l'avance.

**CONTACT PRESSE**

Julie LANTOINE  
03 84 77 70 12  
[julie.lantoine@haute-saone.pref.gouv.fr](mailto:julie.lantoine@haute-saone.pref.gouv.fr)

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAONE  
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX – Tel. : 03.84.77.70.00/Fax : 03.84.76.49.60  
Courriel: [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www. Haute-saone.gouv.fr](http://www.Haute-saone.gouv.fr)